

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-551****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | Conseil du 5 décembre 2025 | Délibération |
| | Direction Développement Economique | N° 2025-551 |

Avenant N°2 à la convention du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. Elle est notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit présenter un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La Région Nouvelle-Aquitaine a ainsi voté le SRDEII le 20 juin 2022. Ce document stratégique définit les choix concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et l'innovation. Le schéma précise également les orientations régionales en matière d'attractivité territoriale et d'économie sociale et solidaire.

Ce SRDEII de Nouvelle-Aquitaine a été complété par un nouveau règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales le 27 mars 2023, modifié le 11 mars 2024. La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé fin 2023 la phase de conventionnement avec les 156 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole a conventionné avec la Région Nouvelle-Aquitaine selon des dispositions approuvées par le Conseil métropolitain par délibération n°2024-250 du 7 juin 2024. La convention a été modifiée par un premier avenant entériné par le Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 (délibération n°2024-580).

L'objet de la présente délibération est d'élargir le champ de cette convention à l'ensemble des aides, qualifiables d'aides aux entreprises, actuellement octroyées par la Direction du développement économique en fonctionnement comme en investissement, en vue de clarifier la compétence de Bordeaux Métropole en matière d'aides économiques en articulation avec la Région et le SRDEII. Cet élargissement du périmètre couvert par la Convention vise à conforter la compétence de Bordeaux Métropole, sécuriser juridiquement les aides octroyées et constitue un préalable à une standardisation des procédures internes afférentes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la

République,
VU la loi n°2021-1104 « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
VU la délibération n°2022.950 de la commission permanente du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 20 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 adoptant le Schéma de Développement Economique Métropolitain,
VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la Feuille de route en faveur de l'économie sociale et solidaire,
VU la délibération n°2022-539 du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial,
VU la délibération n°2022-770 du Conseil métropolitain du 24 novembre 2022 adoptant la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire,
VU la délibération 2024-250 du Conseil métropolitain du 7 juin 2024 adoptant la convention avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine sur l'octroi des aides économiques,
VU la délibération 2024-580 du Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 adoptant l'avenant n°1 à la convention avec le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine sur l'octroi des aides économiques,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessaire consolidation du cadre de compétence des aides économiques octroyées par la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, complémentaires aux aides de la Région Nouvelle-Aquitaine,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'avenant n°2 à la Convention du Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2022-2028),

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer ledit avenant et tout document en lien avec ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,